

RC – ANNEXE 5 – ATTESTATION DE PRESENCE A LA VISITE OBLIGATOIRE

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST 2 Avenue Foch 29609 BREST CEDEX
FICHE PERMETTANT D'ATTESTER LA PRESENCE A LA VISITE OBLIGATOIRE	

Consultation n° 2026DAL0051 :

GHT Bretagne Occidentale – Prestation de dératisation, désinsectisation, désinfection, dépeignage et gestion des étourneaux

VISITE OBLIGATOIRE

Afin de pouvoir répondre à cette consultation en toute connaissance de cause, le soumissionnaire doit **OBLIGATOIREMENT** effectuer une visite, en présence d'un représentant de l'établissement hospitalier concerné.

Afin d'organiser ces visites, le candidat prendra rendez-vous auprès des contacts précisés dans l'annexe 6 du règlement de consultation.

NOM DE L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER :

.....

NOM DU REPRESENTANT DE L'ACHETEUR :

.....

NOM DE L'ENTREPRISE :

.....

NOM DU REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE :

.....

DATE DE LA VISITE :

.....

Signature du représentant de l'entreprise

--

Signature du représentant de l'acheteur

--

L'attestation de présence, dûment contresignée lors de la visite, devra être jointe par le candidat au dossier de remise de l'offre.